

REGLEMENT
« GRAND JEU ROI LION DISNEYLAND PARIS »
DU 03 au 30 JUIN 2019

ARTICLE 1 : DATE ET DEROULEMENT DU JEU

La société DISTRIBUTION CASINO France, société par actions simplifiées, au capital de 106 801 329 euros dont le siège social est au 1, cours Antoine Guichard – CS50306– 42 008 SAINT ETIENNE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro B 428 268 023 organise, du 3 au 30 juin 2019 23h59, un Grand Jeu sur les sites internet www.geantcasino.fr et www.supercasino.fr, heures françaises de connexion faisant foi, ainsi qu'un Grand tirage au sort.

ARTICLE 2 : ANNONCE DU JEU

Jeu avec obligation d'achat ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exception du personnel de la société organisatrice, ainsi que des membres de leur foyer (même nom, même adresse).

ARTICLE 3 : DOTATIONS MISES EN JEU

Sont mis en jeu au niveau national pendant toute la durée du jeu :

Jeu instant gagnant :

- ✓ 800 invitations 1 jour pour les Parcs Disney® (Parc Disneyland® et Parc Walt Disney Studios®), valables pour une visite d'une journée pour 2 personnes, à utiliser dans un délai d'un an à compter de leur date d'émission (voir dates au dos des billets). Valeur commerciale unitaire indicative de 107€ TTC.
- ✓ 700 invitations 1 jour pour le Parc Disneyland® ou le Parc Walt Disney Studios®, valables pour une visite d'une journée pour 2 personnes, à utiliser dans un délai d'un an à compter de leur date d'émission (voir dates au dos des billets). Valeur commerciale unitaire indicative de 87€ TTC.

Grand tirage au sort :

- ✓ 1 séjour « Money can't Buy – le Hakuna matata weekend » à Disneyland® Paris comprenant : un hébergement pour 4 personnes de 2 nuits dans une chambre standard avec petit déjeuner au Disney's Newport Bay Club® - équivalent Hôtel **** 4 billets valables chacun pour 3 jours et valables dans les 2 Parcs Disney®. La pension complète : 2 petits déjeuners, 3 déjeuners et 2 diners. Un programme VIP pour profiter du Festival du Roi Lion et de la Jungle à Disneyland Paris et bien d'autres surprises. Séjour daté – du 30 août au 1 septembre 2019. Séjour d'une valeur totale approximative de 10 421.44 € TTC.
- ✓ 18 séjours premium pour 4 personnes 2 jours/ 1 nuit à Disneyland® Paris comprenant chacun : un hébergement d'une nuit dans une chambre standard pour 4 personnes avec petit déjeuners au Disney's Newport Bay Club® équivalent Hôtel **** 4 billets valables chacun pour 2 jours dans les 2 Parcs Disney®. La pension complète pour 4 personnes : 1 petit déjeuner, 2 déjeuners et 1 diner (sous formes de chèques-cadeaux). Valable un an à compter de sa date d'émission. Séjour d'une valeur totale approximative de 1600€ TTC.

Frais de transport non compris. Minimum 1 personne de plus de 18 ans par chambre pour les séjours.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables en tout ou partie, ni cessibles à titre onéreux, leur valeur n'est pas convertible en numéraire.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente.

ARTICLE 4 : PARTICIPATION

Pour participer et tenter de gagner les dotations en jeu :

- Du lundi 03 au dimanche 30 juin 2019 23h59 (heures françaises de connexion faisant foi) : rendez-vous dans les magasins Géant Casino et Supermarchés Casino, hors drive.
- Dès 20€ d'achat ET 3 produits partenaires achetés identifiés en magasin, le client reçoit un code de participation au jeu, lors de son passage en caisse.
- Le client se rend sur les sites geantcasino.fr et supercasino.fr pour accéder au jeu. Il doit saisir le code inscrit sur son ticket, dans le champ prévu à cet effet sur la page du jeu.
- Ce code donne ensuite accès au formulaire d'inscription. L'internaute doit renseigner et valider le formulaire de participation en inscrivant : son nom, prénom, adresse email, date de naissance, adresse, code postal, ville et magasin fréquenté (Les données indispensables à la prise en compte de la participation, seront identifiées par un *).
- L'internaute gratte 3 tickets se présentant sous la forme de 3 pattes de lion. Un instant gagnant se déclenche (il gagne ou perd instantanément). Pour gagner, l'internaute doit retrouver 3 fois l'inscription « Gagné ! ».

Jeu instant gagnant limité à 1 participation par adresse email, par semaine.

Chaque participant au jeu instant gagnant est directement inscrit au tirage au sort final.

Les participants et les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresses erronées entraîne l'élimination de la participation. Tout participant et associés ayant utilisé son ordinateur pour s'inscrire sous des identités multiples (notamment par l'utilisation d'un script ou de la force brute) sera disqualifié et toute récompense annulée.

Toute information personnelle obligatoire pour recevoir le lot, communiquée par le gagnant lors de la prise de contact et dont il apparaîtrait qu'elle serait manifestement incohérente et/ou fantaisiste, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation du dit gagnant.

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'élimination immédiate du participant ainsi que la perte de son gain. La Société organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications d'identité et/ou de domiciliation qu'elle jugera utiles. S'il apparaît qu'un doute existe sur l'identité du participant/gagnant ou sur son droit de participer au Jeu,

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de demander toutes pièces justificatives permettant d'éluider ce doute. A défaut de pouvoir produire de tels justificatifs, le gagnant sera éliminé et un nouveau gagnant sera tiré au sort parmi les autres participants.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Article 5.1 Désignation des gagnants

Sur la période du jeu :

- 800 gagnants sont désignés aléatoirement (jeu instant gagnant) pour remporter les invitations 1 jour pour les Parcs Disney® (Parc Disneyland® et Parc Walt Disney Studios®) valables pour 2 personnes.
- 700 gagnants sont désignés aléatoirement (jeu instant gagnant) pour remporter les invitations 1 jour pour le Parc Disneyland® ou le Parc Walt Disney Studios®, valable pour 2 personnes.
- 1 gagnant sera désigné par tirage au sort pour remporter 1 séjour Money can't buy Disneyland® Paris.
- 18 gagnants seront désignés par tirage au sort pour remporter 1 séjour premium escale maritime à Newport Beach Disneyland® Paris.

Un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse) permettant de remporter l'un des lots.

Article 5.2 Remise des lots

Invitations aux Parcs Disney®

Les gagnants seront informés par emailing sous un délai maximum de 48 heures. Les gagnants recevront leurs lots par voie postale à l'adresse postale indiquée dans le formulaire d'inscription au jeu sous un délai maximum de 2 mois à compter de la fin du jeu.

Séjours à Disneyland® Paris®

Les gagnants seront informés par emailing sous un délai maximum de 1 mois à compter de la fin du jeu. Ils seront invités à retirer leur lot dans le magasin renseigné dans le formulaire d'inscription.

Chaque participant est tenu de veiller à la bonne gestion de son compte d'adresse email pour pouvoir être contacté. Tout formulaire d'inscription incomplet ou comportant des informations erronées ne pourra être pris en compte dans le cadre du jeu.

Toute dotation non réclamée au plus tard le 01/09/2019 sera définitivement perdue et redeviendra la propriété de la société organisatrice

ARTICLE 6 : MODIFICATION DES CONDITIONS DE DEROULEMENT DU JEU :

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu, si des événements indépendants de sa volonté, le rendent nécessaire. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les informations relatives à la suppression ou la modification du jeu seront annoncées sur les sites internet www.geantcasino.fr et www.supercasino.fr.

ARTICLE 7 : INFORMATION DES GAGNANTS

Les gagnants des dotations autorisent la société organisatrice à utiliser leurs noms et leur image dans toute communication promotionnelle ou publicitaire liée à l'opération. Les gagnants peuvent s'opposer à cette utilisation en écrivant à la société organisatrice. Cette utilisation ne donnera lieu à aucune contrepartie autre que la dotation.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DU JEU :

Le fait de participer à cette opération implique l'acceptation sans réserve du règlement complet dont le participant déclare avoir pris connaissance.

Le règlement sera disponible sur les sites www.geantcasino.fr et www.supercasino.fr et pourra être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande avant le 30 juin 2019, dans la limite d'une demande par foyer, à l'adresse suivante: Casino DCF – Grand Jeu Roi Lion 2019 - Service consommateurs - 1 cours Antoine Guichard – 42008 SAINT ETIENNE. Une seule demande de règlement par foyer (même nom, même adresse) sera prise en compte.

ARTICLE 9 :

Aucun frais de participation ne sera remboursé.

Tout différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement sera interprété au regard du droit français.

ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les données personnelles recueillies sont indispensables à la prise en compte de la participation au jeu et sont destinées à la société organisatrice et à ses prestataires dans le cadre de la gestion du jeu.

Sous réserve d'acceptation express et préalable des participants, la société Organisatrice pourra utiliser les données personnelles à des fins de communications commerciales.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et, depuis le 25 mai 2018, au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) du 27 avril 2016, le participant dispose d'un droit d'accès,

de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de notification, d'opposition, de portabilité des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande, , à l'adresse suivante : Distribution Casino France, Direction Digitale, – Grand Jeu Roi Lion 2019 -, 1 Cours Antoine Guichard – CS 50306 – 42008 SAINT ETIENNE cedex 1.

Une réponse sera alors adressée dans un délai de 1 mois suivant la réception de votre demande. Les personnes qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation au jeu.

Chaque participant dispose du droit d'introduire une réclamation devant l'autorité de protection des données personnelles compétente, en France, la CNIL.